

BILAN DE COMPÉTENCES

Une démarche Individuelle encadrée par le cadre légal du code du travail,

Une analyse de vos motivations, de vos compétences et de vos savoirs,

Un accompagnement dans une démarche professionnelle,
pour avancer vers un objectif concret, réaliste et réalisable.

Trouver SA voie, SON style de vie, SA vocation
en fonction de ses propres capacités et de ses envies.



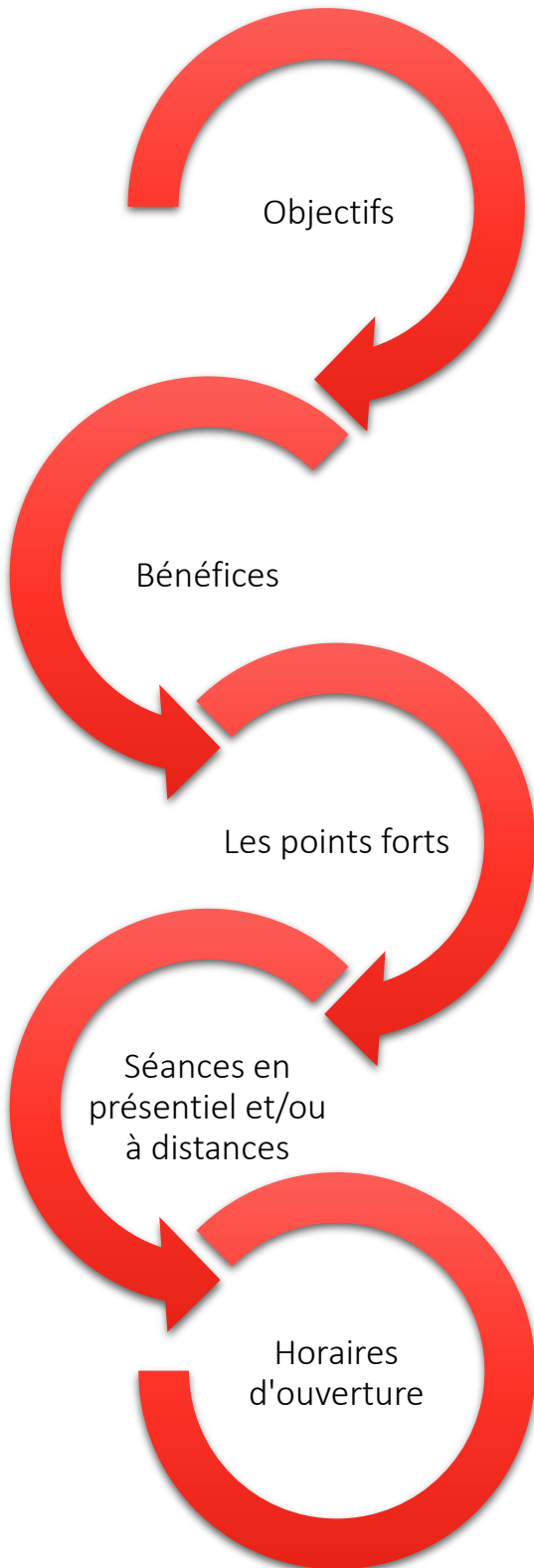
« *Se Pauser pour Avancer* »

*Une démarche respectueuse de votre rythme de vie,
la recherche de votre épanouissement personnel et professionnel.*

Que ce soit dans le cadre d'une reconversion professionnelle, d'un bilan de carrière ou d'une vérification d'un projet professionnel, le bilan de compétences vous permettra d'être accompagné dans les démarches à réaliser, en adéquation avec votre rythme de vie, vos valeurs. Il vous apportera un cadre constructif et une vision réaliste du marché du travail actuel.



Les points clés du Bilan de Compétences.



- **Faire le point** sur sa situation professionnelle,
- **Explorer et valoriser ses compétences** personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations,
- **Définir son projet** professionnel et, le cas échéant, son projet de formation,
- **Utiliser ses atouts** mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière,
- **Prioriser** ses forces et ses envies,
- **Explorer** différentes pistes métiers,
- **Faciliter les investigations** de formations potentielles,
- **Mettre en adéquation** ses valeurs et les pistes investiguées,
- **Analyser** la faisabilité de votre projet eu égard à vos besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité,
- **Valider** son projet professionnel.

- **Se révéler** à soi-même,
- **Prendre conscience** de ses forces et atouts professionnels,
- **S'épanouir** dans le monde du travail et dans sa vie personnelle,
- **Passer à l'action** vers un avenir professionnel motivant et revalorisant,
- **Trouver du sens et se concentrer** sur les axes professionnels qui vous motivent,
- **Se dépasser et faire des choix** réalistes pour soi,
- **Se réaliser, devenir acteur** de son devenir professionnel,
- **Gagner** en estime de soi et en confiance en soi,
- **Valoriser** sa démarche professionnelle,
- **Optimiser** ses chances de réussites.

- Que ce soit dans le cadre d'une **reconversion professionnelle, d'un bilan de carrière** ou d'une **vérification d'un projet professionnel**, le Bilan de Compétences vous permettra d'**être accompagné dans les démarches à réaliser, en adéquation avec votre rythme de vie, vos valeurs**. Il vous apportera par ailleurs un **cadre constructif** et une **vision réaliste du marché du travail**.

- **« Se Pauser pour Avancer »** professionnellement, trouver SA voie, SON style de vie, SA vocation en fonction de ses propres capacités et de ses envies.

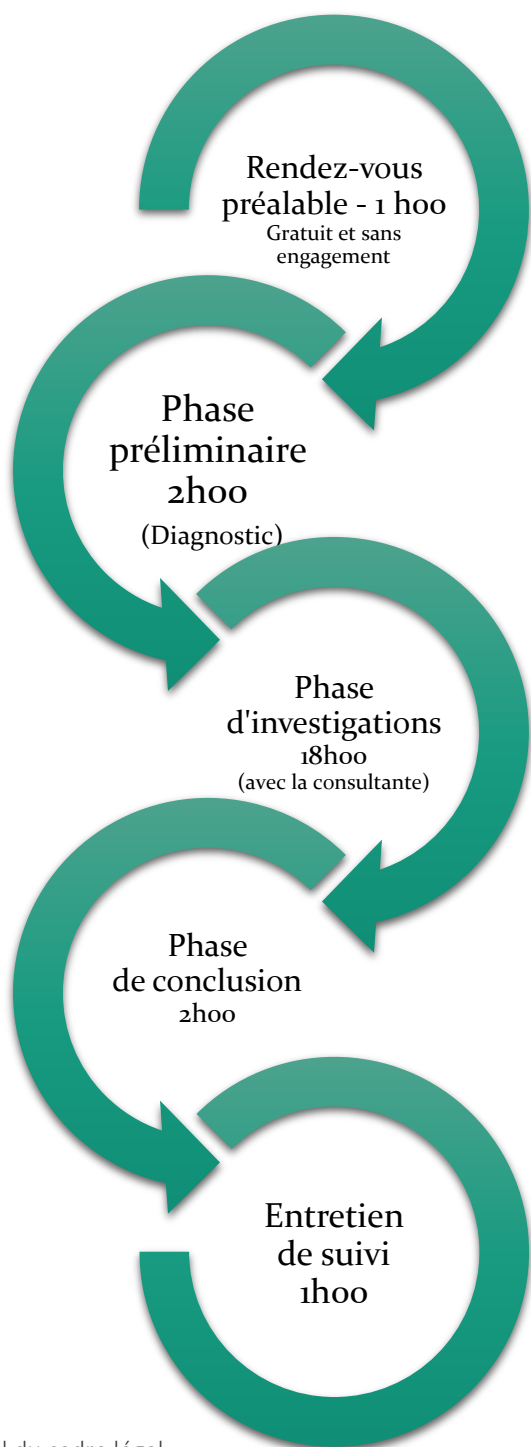
- Les échanges peuvent être réalisés **en présentiel sur le bassin Dijonnais** à votre demande ou à la demande de votre employeur. Les séances peuvent être réalisées dans un espace de CoWorking, le lieu étant à valider ensemble ou avec votre employeur.

- Les prestations peuvent être réalisées **«à distance»**, quel que soit le type de financement.
- Les échanges à distance seront réalisés avec ZOOM, une application sécurisée permettant des échanges en totale confidentialité. (Vous n'aurez pas à télécharger l'application, un lien vous sera transmis avant chaque séance).

- Du Lundi au Vendredi : 09h / 20h, samedi 09h / 16h (début de séance. Les horaires pouvant être adaptés aux situations exceptionnelles).

"La chance ne sourit qu'aux esprits préparés."
Louis Pasteur

Les différentes phases du Bilan de Compétences.



- Recueillir votre demande, répondre à vos questions concernant cette action de formation,
 - Vous informer sur les modalités d'actions, de suivi et de financement,
 - Rappeler le cadre légal inhérent au Bilan de Compétences,
 - Vérifier votre motivation et votre consentement à poursuivre,
 - Envoyer les éléments contractuels.
-
- Faire le point sur votre parcours professionnel,
 - Déterminer ce qui a motivé vos choix par le passé,
 - Préciser votre demande et vos attentes au regard du bilan de compétences,
 - Valider votre objectif (concret, mesurable, réaliste et réalisable).
-
- La consultante vous aidera dans cette phase à favoriser l'adéquation de votre projet avec vos valeurs et ce que vous souhaitez vraiment pour vous-même,
 - Des ateliers en séances et des actions d'investigation personnelles vous seront proposés pour mener à bien votre projet et atteindre votre objectif.
-
- Validation de votre plan d'action avec votre consultante,
 - Relecture et remise du document de synthèse du Bilan de Compétences et de ses annexes,
 - Enquête de satisfaction « à chaud ».
-
- Cet entretien permet d'évaluer l'avancée de votre parcours, votre ressenti après une période de 3 à 6 mois après la fin de votre Bilan de Compétences,
 - Une enquête de satisfaction « à froid » vous sera envoyée préalablement.

Rappel du cadre légal :

Code de Déontologie qui les régit, par l'application de la loi **Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail. Droit et orientation professionnelle - Bilan de Compétences,**

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

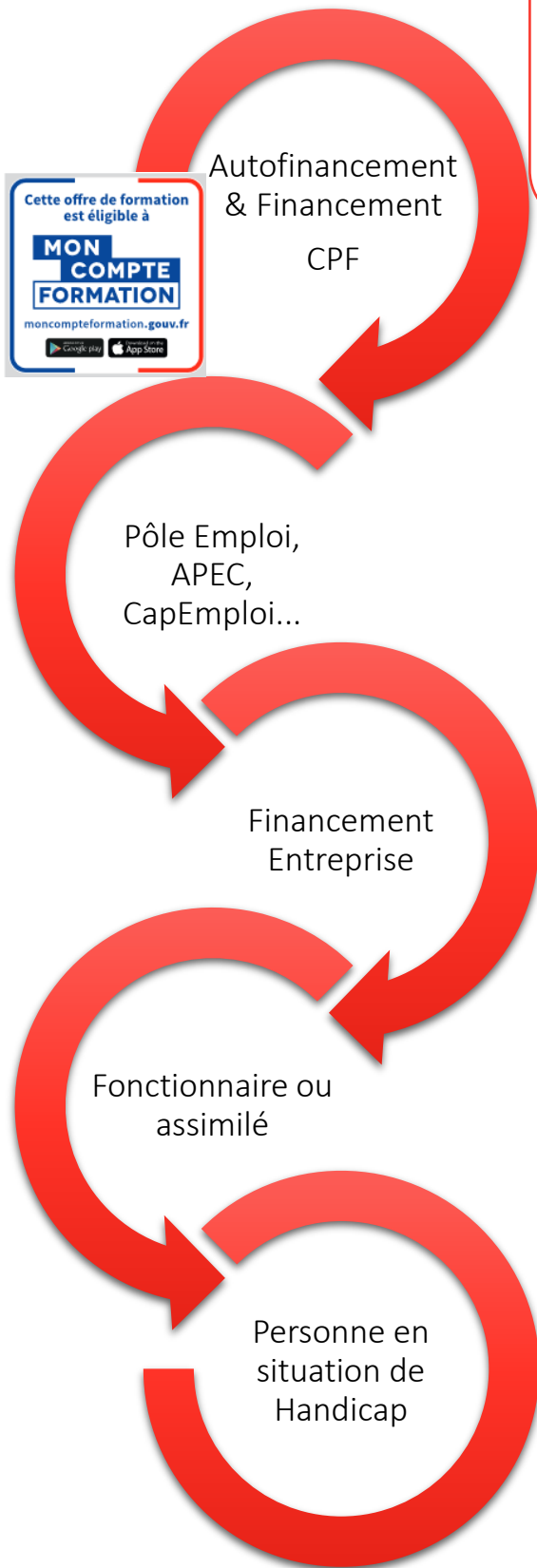
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences,

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État,

Code pénal : Section 4 : De l'atteinte au secret (Articles 226-13 à 226-15).

*« Fais de ta vie un rêve et de ton rêve une réalité »
 Antoine de Saint Exupéry*

Prestation - Tarifications



La durée prévue du Bilan de Compétence est de 22H synchrone avec Krystelle DUVAL (hors entretien préalable et entretien de suivi à 6 mois).
 Les séances durent de deux heures en moyenne. Elles sont au nombre de 10 (à adapter selon votre emploi du temps).
 Le Bilan de Compétences sera réalisé dans un délai de 4 mois maximum.

1980€ TTC* tout inclus

- Pour vérifier la possibilité d'un financement avec votre CPF [Lien vers CPF eK Art – Coach Certifiée](#).

1500€ TTC* tout inclus

- Une demande préalable doit être faite auprès de l'organisme pour vérifier la prise en charge. (dossier en cours de traitement - certification QUALIOPI du 15/02/2023).

2530€ TTC* tout inclus

- Une demande préalable doit être faite auprès de l'organisme pour vérifier la prise en charge.

*TVA non applicable, article 293B du CGI

- Si vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de financement de l'acte de formation, rendez-vous sur la page : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N186>.

- Pour toutes informations complémentaires concernant les accompagnements en situation de Handicap nous vous conseillons de contacter :

AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/>

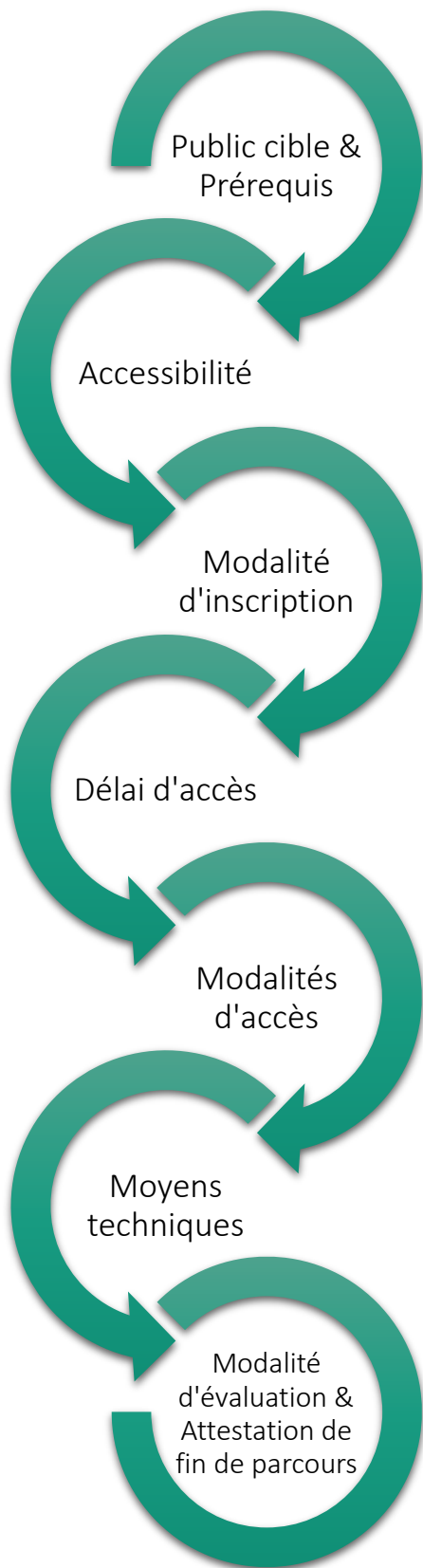
FIPHFP : <https://www.fiphfp.fr>



"La seule limite à notre épanouissement de demain sera nos doutes d'aujourd'hui."

Franklin Roosevelt

Informations complémentaires



- Toute personne active désireuse d'évaluer ses compétences dans le cadre d'un projet professionnel,
 - Il n'est pas nécessaire d'avoir des prérequis pour effectuer un bilan de compétences.
-
- Nos accompagnements au Bilan de Compétences sont accessibles aux personnes en situation de Handicap. Un échange téléphonique sera réalisé en amont de l'entretien préalable pour identifier et s'adapter au mieux à vos besoins et spécificités.
-
- Avoir l'envie de réaliser un Bilan de Compétences,
 - Contacter **eK Art – Coach Certifiée** dirigé par **Krystelle DUVAL**,
 - Réaliser un entretien préalable gratuit & sans engagement afin de :
 - Recueillir et analyser votre besoin,
 - Vous présenter l'organisme de formations et les bilans de compétences,
 - Vous rappeler le cadre légal et éthique,
 - Étudier les différents financements possibles.
 - Selon votre motivation et votre consentement :
 - Préciser le lieu, les créneaux de la première séance (des séances),
 - Finaliser votre dossier administratif et financier,
 - Contractualiser la relation par la signature du dossier.
-
- Après la signature du contrat ou de la convention, l'acte de formation ne commencera qu'à la suite du délai de rétractation légal (10 ou 14 jours selon que vous fassiez un démarche en présentiel ou «à distance»).
-
- Bilan de compétences à distance et/ou en présentiel (Bassin Dijonnais),
 - Avoir un accès Internet,
 - Se servir d'un Smartphone, d'un ordinateur, d'une tablette,
 - Maîtriser les bases d'utilisation des logiciels de bureau et des supports numérisés (PDF, Word, ...).
-
- Questionner / Analyser votre besoin,
 - Réaliser des Tests en ligne / Jeu de rôle / Mise en situation,
 - Réaliser des ateliers adaptés à votre parcours,
 - Investiguer des métiers / Éventuellement des formations,
 - Définir un projet professionnel réaliste
 - Préparer un plan d'action.
-
- Transmission du document de synthèse de Bilan de Compétences,
 - Remise du certificat de réalisation de Bilan de Compétences.

Pour toutes questions :
 06 58 98 09 13 (SMS Privilégié)
 Krystelle.duval@ek-art.fr
 www.ek-art-coachcertifiee.com



Ma priorité est l'adéquation que vous allez porter entre vos valeurs, ce que vous êtes et votre avenir professionnel.

J'accompagne notamment les personnes Hors des normes cognitives : **HQI, TSA, DYS, TDaH...**